



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2012

Original: français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-troisième session

Compte rendu analytique de la 664^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 4 octobre 2012, à 15 heures

Président: M^{me} Arango Olmos (Vice-Présidente) (Colombie)

Sommaire

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

Autres déclarations

Réunion du Comité permanent en 2013

Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité exécutif

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 15.

1. *En l'absence du Président, M^{me} Arango Olmos (Colombie), Vice-Présidente, prend la présidence.*

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

2. **M. Sukumaran** (Rapporteur pour les consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales/ONG) explique que les consultations annuelles avec les ONG, tenues en juillet 2012 avec un nombre record d'organisations, ont été axées sur le partenariat et pris la forme de huit réunions thématiques et de cinq réunions régionales. Au cours de ces consultations, les ONG ont demandé aux pays concernés de relever le nombre maximal de places destinées chaque année à la réinstallation, ont plaidé en faveur de la mise en place de services spécifiques d'aide aux femmes et aux lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) dans les pays de premier asile et les pays de réinstallation, et ont recommandé de faire participer les réfugiés à la fourniture des services de réinstallation. De même, il fallait élaborer un cadre juridique protégeant les personnes déplacées suite aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et associer les personnes marginalisées aux interventions dès l'apparition d'une situation d'urgence. En outre, les participants ont salué le cadre de protection de l'enfance du HCR et plaidé en faveur des mesures autres que la détention des enfants, du déploiement d'efforts concertés pour trouver des solutions durables concernant les régions en crise, et du renforcement de la coopération entre le HCR et la société civile. Enfin, il importait de faire comprendre aux donateurs qu'un financement à long terme était indispensable aux activités tant du HCR que des ONG.

3. **M^{me} Tuohy-Hamill** (Irlande) dit que son pays partage l'idée formulée par les ONG lors des consultations annuelles selon laquelle la sensibilisation des communautés est essentielle pour lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination dont sont victimes les réfugiés vivant avec le VIH/sida, soutient l'élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre le cadre de protection de l'enfance du HCR et souhaite que l'on fasse participer les ONG concernées à la finalisation du cadre d'exécution avec les partenaires.

4. **M^{me} Tolstoï** (France) dit que son pays suit avec grand intérêt le débat concernant l'accroissement de la contribution des ONG aux travaux du Comité exécutif du HCR.

5. **M. Moeling** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays appuie l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la qualité des services rendus aux réfugiés et la formation des travailleurs humanitaires à ces nouveaux outils. Il souhaite que les consultations annuelles avec les ONG se poursuivent dans un esprit toujours constructif.

Autres déclarations

6. **M. Wak-Woya** (Président du Conseil du personnel du HCR) dit que la protection du personnel du HCR dans les lieux d'affectation classés difficiles est une préoccupation majeure et que les mesures prises par l'organisation pour fournir un logement au personnel concerné n'ont guère permis d'améliorer la situation. De même, la sécurité et la sûreté du personnel sur le terrain ne sont pas pleinement assurées et le Conseil du personnel exhorte le Haut-Commissaire, la communauté internationale et les États membres à n'épargner aucun effort pour protéger le personnel du HCR. Par ailleurs, le Conseil du personnel plaide en faveur d'une meilleure représentation géographique du personnel et de la parité hommes-femmes à tous les échelons du HCR.

7. M. Wak-Woya appelle l'attention sur la situation du personnel en attente d'affectation, qui suscite la frustration des intéressés et représente une dépense inutile et immorale de l'argent du contribuable. Ce problème, auquel peu d'attention est accordé, pourrait être aisément résolu en respectant la lettre et l'esprit de la politique relative aux

nominations, aux promotions et aux affectations, et en instaurant un moratoire sur le recrutement externe jusqu'à ce que des postes aient été attribués aux fonctionnaires concernés. Au lieu de tenir compte des recommandations formulées par le Conseil du personnel, la direction du HCR a choisi d'adopter unilatéralement une politique de compression d'effectifs que le Président du Conseil du personnel juge nuisible.

8. **M. Aleinikoff** (Haut-Commissaire adjoint) note que plus d'un tiers du personnel du HCR se trouve en poste dans des lieux d'affectation difficiles et que la sécurité est une question prioritaire pour l'organisation. Le HCR s'est engagé à assurer la parité entre les sexes à l'embauche et la mise en œuvre de la nouvelle politique de recrutement, qui n'a pas été approuvée par le Conseil du personnel, contribuera à faciliter cette démarche. La décision d'adopter une politique de compression d'effectifs a été difficile à prendre mais était nécessaire pour faire face à d'importantes contraintes financières. M. Aleinikoff précise qu'un certain nombre de personnes dont les postes seront supprimés en 2013 n'ont pas été affectées depuis plusieurs mois, mais qu'elles continuent d'être rémunérées.

Réunion du Comité permanent en 2013

Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité exécutif

Projet de décision sur l'accroissement de la contribution des organisations non-gouvernementales aux travaux du Comité exécutif (décision 2)

Projet de décision sur le programme de travail du Comité permanent pour l'année 2013 (décision 3)

Projet de décision sur la participation des observateurs aux réunions pertinentes du Comité permanent en 2012-2013 (décision 4)

Projet de décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité exécutif (décision 5)

9. **M^{me} Hanlomyuang** (Rapporteuse) présente brièvement les projets de décision qui sont soumis à l'adoption du Comité exécutif.

10. En l'absence d'objection, **la Présidente** considérera que le Comité exécutif souhaite adopter l'ensemble des projets de décision.

11. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 16 h 10.